

2ème année de Master - Mention « Marketing, vente »
Parcours « Communication Media et Hors Media » (FI : étudiants / apprentis)
Enseignements et contrôle des connaissances : 2022-2023 à 2026-2027

		Volume horaire de l'année :				392,00	
Premier semestre (UE commun M2 MS)		Volume horaire du semestre :		231,00 h	ECTS :		30
Matières	Organisation pédagogique		Barème		ECTS	Examen terminal	
	TD	Cours	Contrôle Continu	Contrôle Terminal		Nature	Durée
UE obligatoires							
UE 1.1 : Communication Media		21,00		30	3	Travail de groupe + oral	
UE 1.2 : Communication Hors Media		21,00		30	3	Travail de groupe	
UE 1.3 : E-commerce (M)		24,50		30	3	Travail de groupe	
UE 1.4 : Communication interne		21,00		30	3	Travail de groupe	
UE 1.5 : Communication visuelle et PAO approfondies		28,00		30	3	Dossier individuel	
UE 1.6 : Communication éditoriale et stratégie d'écriture		21,00		30	3	Travail de groupe	
UE 1.7 : Droit de la propriété intellectuelle (M)		21,00		30	3	Epreuve écrite	2 h
UE 1.8 : Gestion de la relation client (M)		24,50		30	3	Dossier individuel	
UE 1.9 : Méthodes approfondies d'analyse de marché (M)		28,00		30	3	Travail de groupe + oral	
UE 1.10 : Introduction to Semiotics		21,00	30		3		
UE Facultative							
UE 1.11 : Stage					3	Rapport de stage	
Points sport (de 1 à 20 maximum) à rajouter au total du semestre							
Total du semestre sur		300	Capitalisation du semestre à partir de		150	points	

Deuxième semestre		Volume horaire du semestre apprentis :		161,00	h	ECTS :	30
		Volume horaire du semestre étudiants :		31,00	h		
Matières	Organisation pédagogique		Barème		ECTS	Examen terminal	
	TD	Cours	Contrôle Continu	Contrôle Terminal		Nature	Durée
UE obligatoires							
UE 2.1 : Communication digitale		21,00	30		3		
UE 2.2.1 : Rapport d'étude, de mission ou de recherche II (étudiants)	10,00			90	9	Dossier individuel + de groupe	
UE 2.2.2 : Rapport d'étude, de mission ou de recherche II (apprentis)		140,00					
UE 2.3 : Mémoire de stage (6 mois), mémoire professionnel ou mémoire de recherche II				180	18	Mémoire et soutenance	
UE Facultative							
UE 2.4 : Stage					3	Rapport de stage	
Points sport (de 1 à 20 maximum) à rajouter au total du semestre							
Total du semestre sur		300	Capitalisation du semestre à partir de		150	points	

Mention Marketing et Vente
Parcours Master 2 Communication Media et Hors Media
(FI : étudiants / apprentis)

Enseignements et contrôle des connaissances : 2022-2023 à 2026-2027

Périodes d'examens

1^{er} semestre : 1^{ère} session d'octobre à décembre

2^{ème} session en septembre

Les examens et contrôles continus se dérouleront conformément aux dispositions de la charte des examens de l'université de Bordeaux en vigueur et aux dispositions de l'article D611-12 du code de l'éducation.

CONTRÔLE CONTINU

Les unités d'enseignements qui reposent sur le principe du contrôle continu des connaissances fonctionnent selon le régime de la session unique.

Le contrôle continu est susceptible de comporter les éléments suivants : exercices, études de cas, exposés, rapports, devoirs sur table, QCM, et ce, de manière individuelle ou collective. Il peut être organisé pendant les séances de cours et/ou de TD, ou en dehors de celles-ci.

Le contenu du contrôle continu est défini par l'enseignant titulaire en accord avec le responsable du parcours. Il comporte au minimum deux évaluations, dont l'une au moins est individuelle.

Toute absence injustifiée lors d'une évaluation de contrôle continu entraîne la note de zéro pour l'évaluation concernée.

CONTRÔLE TERMINAL

Clauses valables pour toutes les sessions

L'évaluation des unités d'enseignement qui reposent sur le principe du contrôle terminal font l'objet de deux sessions, à l'exception des unités d'enseignement « Rapport de mission, d'étude ou de recherche II » et « Mémoire de stage, mémoire professionnel ou de recherche II » qui est évaluée en session unique.

Le contrôle terminal est susceptible de comporter les éléments suivants : épreuves écrites, épreuves sur ordinateur, épreuves orales, rapports et/ou autres livrables divers, et ce, de manière individuelle ou collective.

Les épreuves écrites sur table et les épreuves sur ordinateur sont rédigées sur des copies ou autres supports respectant l'anonymat.

Toute absence à l'examen est sanctionnée par un zéro, que cette absence soit ou non justifiée. L'étudiant est considéré comme absent, s'il se présente avec un retard supérieur à quinze minutes après le début de l'épreuve.

Le contenu des épreuves est décidé par l'enseignant titulaire, sous réserve des consignes données dans la maquette et dans le cadre des orientations définies par le responsable du parcours.

Deuxième session

Lors de la seconde session, l'étudiant doit obligatoirement et uniquement repasser les épreuves des unités d'enseignement non capitalisées à l'issue de la première session. Les notes obtenues à ces épreuves se substituent, dans tous les cas, à celles obtenues à la première session. A la seconde session, les épreuves pourront être orales, même si les UE concernées ont fait l'objet d'un examen écrit à la première session.

Règles de validation

Validation des unités d'enseignement : Chaque unité d'enseignement est définitivement acquise lorsque la note est égale ou supérieure à 10/20.

Validation des semestres : Chaque semestre est validé quand toutes les unités d'enseignement obligatoires qui le composent sont acquises. Il est également validé lorsque la moyenne des unités d'enseignement obligatoires qui le composent, chacune affectée de son coefficient, est égale ou supérieure à 10/20, à la condition que la note attribuée aux UE « Rapport de mission, d'étude ou de recherche II » et « Mémoire de stage, mémoire professionnel ou de recherche II » soit supérieure à 10/20 et qu'aucune des autres notes d'unité d'enseignement ne soit inférieure à 7/20.

Activités physiques et sportives : des points Sport (de 1 à 20 maximum) peuvent être attribués, par semestre, à l'étudiant qui suit assidûment une activité sportive (voir conditions auprès du Service des Sports du collège DSPEG) et ce, au titre d'une UE facultative.

Validation de l'année : Pour obtenir la 2^{ème} année du Master « Marketing, Vente » parcours « Communication Media et Hors Media », il faut avoir validé chacun des deux semestres qui la composent. Le diplôme s'obtient avec une moyenne minimale de 10/20 et des mentions sont attribuées :

- moyenne égale ou supérieure à 16 : mention très bien ;
- moyenne égale ou supérieure à 14 : mention bien ;
- moyenne égale ou supérieure à 12 : mention assez bien.

Les UE facultatives permettent l'obtention d'ECTS mais ne sont pas prises en compte dans l'obtention du semestre, de l'année ou du diplôme. Elles figureront dans le supplément au diplôme délivré à l'issue de la formation.